

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE**

ARRETE N° 609/2022

**OBJET : Portant délégation de
fonctions et de signature à
Madame Monique MAXIT,
Septième vice-présidente**

La Présidence,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui confère à la présidence de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs vice-présidences ;

Vu la délibération n°050-2020-7 prise par le Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 portant élection de la présidence de la Communauté de communes du Pays d'Évian – vallée d'Abondance ;

Vu la délibération n°051-2020-7 prise par le Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidences ;

Vu la délibération n°058-2020-7 prise par le Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020, portant l'élection de Madame Monique MAXIT en qualité de septième vice-présidente ;

Vu la délibération n°064-2-2020-7 en date du 30 juillet 2020, complétée par les délibérations n°159-2021-12 du 6 décembre 2021 et n°124-2022-10 du 3 octobre 2022, portant délégation à la Présidente de la Communauté de communes du Pays d'Évian – vallée d'Abondance ;

Vu le procès-verbal d'élection de la présidence et des vice-présidences ;

Considérant que pour permettre la bonne marche des services de la communauté de communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance et une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les vice-présidences ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Madame Monique MAXIT, en qualité de septième vice-présidente, dispose d'une délégation de fonctions pour suivre tous les dossiers d'acquisition ou de servitudes de passage sur les parcelles concernées, dans le cadre du projet d'aménagement de l'itinéraire cyclo-pédestre des bords de Dranse, de Châtel à Chevenoz.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre de cette délégation, Madame Monique MAXIT, en qualité de septième vice-présidente, est habilitée à signer toutes les conventions, courriers, actes notariés, et actes associés, relatifs au domaine de délégation précité.

Article 3 : Conditions d'exercice

Madame Monique MAXIT agira dans le cadre des délégations précitées, sous la surveillance et la responsabilité de la présidence.

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20221212-ARR609_2022-AI

Article 4 : Durée de la délégation

Les délégations accordées ci-dessus cesseront de produire effet à compter du jour où son bénéficiaire cessera d'exercer les fonctions au titre desquelles ces délégations lui ont été consenties.

Article 5 : Entrée en vigueur de la délégation

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Savoie,
- Madame la Trésorière, comptable de l'EPCI,
- L'Intéressée.

Fait à Publier le 12 décembre 2022



A large, stylized signature in black ink, appearing to be 'Josiane LEI', is written over a circular blue official stamp.

Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

La Présidence :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié à l'intéressée le : 5 janvier 2022

Signature de l'intéressée : 

Transmis au représentant de l'État le :

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20221212-ARR609_2022-AI